

BRIVLERA^{MC} – Épilepsie partielle réfractaire

DÉCEMBRE 2018

Marque de commerce : Brivlera

Dénomination commune : Brivaracétam

Fabricant : U.C.B.

Forme : Comprimé

Teneurs : 10 mg, 25 mg, 50 mg, 75 mg et 100 mg

Décision du ministre : Inscrire aux listes des médicaments – Médicament d'exception

La présente a pour objet de vous informer de l'inscription de Brivlera^{MC} sur les listes des médicaments pour le traitement de l'épilepsie partielle réfractaire. Cette inscription fait suite à une entente d'inscription entre le ministre et le fabricant. L'indication reconnue est la suivante.

- ◆ pour le traitement d'appoint des personnes atteintes d'épilepsie partielle réfractaire, c'est-à-dire à la suite de l'échec à deux médicaments antiépileptiques appropriés et tolérés (utilisés soit en monothérapie ou en combinaison).

Il est à noter que le brivaracétam n'est pas autorisé s'il est administré en concomitance avec le lévétiracétam.

Notez que les informations caviardées sont des renseignements fournis par le fabricant et jugés confidentiels. Conséquemment, nous ne pouvons les publier en raison des restrictions prévues par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1).